

# Bulletin provincial



---

N° 26

2014

17 DECEMBRE

---

## SOMMAIRE

—

*Page*

### **REPRESENTATION PROVINCIALE**

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 septembre 2014 relative à la nomination officielle, au sein des organes statutaires (CA/AG) de l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé-CLPS » de Mons-Soignies et de Charleroi-Thuin. 1014
- Résolution du Conseil provincial en date du 30 septembre 2014 relative à la nomination officielle au sein des organes statutaires (CA/AG), de l'ASBL « Le Pôle Hainuyer » de Mons. 1017

### **TUTELLE ADMINISTRATIVE**

#### **Services communaux d'incendie :**

- VILLE DE CHARLEROI : délibération du Conseil communal du 2 juin 2014 – approbation – admission au stage d'officiers pompiers professionnels. 1021
- VILLE DE TOURNAI : délibération du Conseil communal du 30 juin 2014 – approbation - promotion d'un officier pompier professionnel. 1021
- VILLE D'ENGHIEN : délibération du Conseil communal du 2 octobre 2014 – approbation – Professionnalisation du titulaire de l'emploi d'officier volontaire chef de service. 1022

\*\*\*\*\*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Nomination officielle au sein des organes statutaires (CA/AG)

### **ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé-CLPS » de Mons-Soignies et de Charleroi-Thuin**

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

L'article 13, point 4 du Décret du 14 juillet 1997 portant sur l'organisation de la promotion de la santé en Communauté Française qui prévoit que « la Province ... dans laquelle le centre local exerce son activité doit être membre de l'association sauf dérogation du Gouvernement » est d'application pour l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS » du Hainaut Occidental où une représentation provinciale a été désignée par le Conseil provincial mais pas pour celles de Mons-Soignies et de Charleroi-Thuin.

Dès lors, le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Désignation d'un représentant la Province de Hainaut au sein des instances des ASBL en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) :

- Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Mons-Soignies : M. Michel DEMARTEAU, Directeur en Chef à l'OSH
- Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Charleroi-Thuin : Mme Karine DE JONGHE, Coordinatrice et responsable projets à l'OSH

Désignation d'un représentant la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale des ASBL en tant que membre (AG) :

- Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Mons-Soignies : Mme Karine DE JONGHE, Coordinatrice et responsable projets à l'OSH
- Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Charleroi-Thuin : M. Michel DEMARTEAU, Directeur en Chef à l'OSH

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 31 juillet 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S)Patrick MELIS

Le Président,  
(S)Gérald MOORTGAT

Objet : Nomination officielle au sein des organes statutaires (CA/AG)

**ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé-CLPS » de Mons-Soignies et de Charleroi-Thuin**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

L'article 13, point 4 du Décret du 14 juillet 1997 portant sur l'organisation de la promotion de la santé en Communauté Française qui prévoit que « la Province ... dans laquelle le centre local exerce son activité doit être membre de l'association sauf dérogation du Gouvernement » est d'application pour l'ASBL « Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS » du Hainaut Occidental où une représentation provinciale a été désignée par le Conseil provincial mais pas pour celles de Mons-Soignies et de Charleroi-Thuin.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

- ***De désigner 1 représentant de la Province de Hainaut au sein des instances des ASBL (CA/AG) en tant qu'administrateur et membre :***
  - Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Mons-Soignies : M. Michel DEMARTEAU, Directeur en Chef à l'OSH
  - Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Charleroi-Thuin : Mme Karine DE JONGHE, Coordinatrice et responsable projets à l'OSH
  
- ***De désigner 1 représentant de la Province de Hainaut comme membre au sein de l'assemblée générale des ASBL :***
  - Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Mons-Soignies : Mme Karine DE JONGHE, Coordinatrice et responsable projets à l'OSH
  - Pour l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé - CLPS de Charleroi-Thuin : M. Michel DEMARTEAU, Directeur en Chef à l'OSH

En séance à Mons, le 30 septembre 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S)Patrick MELIS

La Présidente,  
(S)Charlyne MORETTI

**« Soit la résolution en date du 30 septembre 2014, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 13 octobre 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S)Patrick MELIS

La Présidente,  
(S)Charlyne MORETTI

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : nomination officielle au sein des organes statutaires (CA/AG)

### ASBL « Le Pôle Hainuyer » de Mons

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En date du 10 avril 2014, le Collège Provincial a décidé d'officialiser la représentation provinciale au sein de l'ASBL « Le Pôle Hainuyer » de Mons. Le Collège Provincial a approuvé les statuts de l'ASBL tels que signés par ses représentants en date du 28 mars 2014 et a approuvé la désignation de 12 membres (AG) comme représentants de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et de 4 administrateurs (CA) au sein du conseil d'administration de ladite ASBL.

Dès lors, le Collège provincial à l'honneur de soumettre au Conseil provincial la proposition suivante :

Désignation de 4 représentants la Province de Hainaut au sein des instances de l'ASBL en tant qu'administrateur et membre (CA/AG) :

- Monsieur Pascal LAMBERT, Directeur-Président de la HEPH-Condorcet ;
- Monsieur Alain BLONDEAU, Directeur du CPEPSB de Hornu ;
- Monsieur Michel VAN KONINCKXLOO, Inspecteur général ;
- Monsieur Alain DISEUR, Directeur général des enseignements.

Désignation de 8 représentants la Province de Hainaut supplémentaires à l'assemblée générale (membres) :

- Madame Martine FEVRY, Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques à Charleroi ;
- Monsieur Patrice ANTOINE, Institut provincial supérieur industriel du Hainaut à Charleroi ;
- Monsieur Benoît DELBEQUE, Institut d'enseignement technique commercial de Charleroi ;
- Madame Marie-Jeanne CEROLIN, Mons Formations à Mons ;
- Madame Noëlla MERTENS, Institut provincial des arts et métiers à La Louvière ;

- Madame Brigitte DELCOURT, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale du Hainaut occidental à Tournai et à Leuze ;
- Madame Nathalie DELAUNOIS, Ecole industrielle supérieure à Mons ;
- Monsieur Axel POLET, Institut technique et agricole à Soignies.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 30 septembre 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Gérald MOORTGAT

Objet: nomination officielle au sein des organes statutaires (CA/AG)

### **ASBL « Le Pôle Hainuyer » de Mons**

Vu l'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

Considérant qu'en date du 10 avril 2014, le Collège Provincial a décidé d'officialiser la représentation provinciale au sein de l'ASBL « Le Pôle Hainuyer » de Mons. Le Collège Provincial a approuvé les statuts de l'ASBL tels que signés par ses représentants en date du 28 mars 2014 et a approuvé la désignation de 12 membres (AG) comme représentants de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et de 4 administrateurs (CA) au sein du conseil d'administration de ladite ASBL.

Sur proposition du Collège provincial ;

ARRETE

- Article 1 : le Conseil provincial décide :

➤ ***De désigner 4 représentants de la Province de Hainaut au sein des instances de l'ASBL (CA/AG) en tant qu'administrateur et membre :***

- Monsieur Pascal LAMBERT, Directeur-Président de la HEPH-Condorcet ;
- Monsieur Alain BLONDEAU, Directeur du CPEPSB de Hornu ;
- Monsieur Michel VAN KONINCKXLOO, Inspecteur général ;
- Monsieur Alain DISEUR, Directeur général des enseignements.

➤ ***De désigner 8 représentants de la Province de Hainaut supplémentaires comme membre au sein de l'assemblée générale de l'ASBL :***

- Madame Martine FEVRY, Institut provincial supérieur des sciences sociales et pédagogiques à Charleroi ;
- Monsieur Patrice ANTOINE, Institut provincial supérieur industriel du Hainaut à Charleroi ;
- Monsieur Benoît DELBEQUE, Institut d'enseignement technique commercial de Charleroi ;
- Madame Marie-Jeanne CEROLIN, Mons Formations à Mons ;
- Madame Noëlla MERTENS, Institut provincial des arts et métiers à La Louvière ;
- Madame Brigitte DELCOURT, Institut provincial d'enseignement de promotion sociale du Hainaut occidental à Tournai et à Leuze ;
- Madame Nathalie DELAUNOIS, Ecole industrielle supérieure à Mons ;
- Monsieur Axel POLET, Institut technique et agricole à Soignies.

En séance à Mons, le 30 septembre 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S) Patrick MELIS

La Présidente,  
(S) Charlyne MORETTI

**« Soit la résolution en date du 30 septembre 2014, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 5 novembre 2014

Le Directeur Général Provincial,  
(S)Patrick MELIS

La Présidente,  
(S)Charlyne MORETTI

INC/2014/209

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Admission au stage d'officiers pompiers professionnels

**VILLE DE CHARLEROI**

—

Par arrêté du 10 octobre 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 2 juin 2014, par laquelle le conseil communal de CHARLEROI décide de nommer à titre stagiaire MM. A. D. et A. V. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service régional d'incendie.

MONS, le 21 octobre 2014

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

---

INC/2014/219

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

**VILLE DE TOURNAI**

—

Par arrêté du 21 octobre 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 30 juin 2014, par laquelle le conseil communal de TOURNAI décide de promouvoir, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. S. P., sous-lieutenant, dans le grade de lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 29 octobre 2014

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

INC/2014/231

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Professionalisation du titulaire de l'emploi d'officier volontaire chef de service

**VILLE D'ENGHIEN**

—

Par arrêté du 18 novembre 2014, j'ai décidé d'approuver la délibération du 2 octobre 2014, par laquelle le conseil communal d'ENGHIEN décide de nommer, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2014, M. D. L., capitaine volontaire chef de service, dans les mêmes grades et fonction inscrits dans le cadre approuvé du personnel professionnel du Corps régional d'incendie.

.

MONS, le 25 novembre 2014

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*